

Enième indisponibilité d'eHealth : inacceptable !

La plate-forme eHealth est de nouveau indisponible depuis ce matin.

MyCareNet "Assurabilité"

Depuis la mi-janvier, l'eHealth Business Continuity Plan (BCP) "Assurabilité" vous permet de consulter les données d'assurabilité d'un patient **directement via la plate-forme MyCareNet** sans passer par celle d'eHealth. Seule condition : vous devez disposer d'une session eHealth valide.

La plupart des maisons de soft permettent déjà cette consultation :

Dashboard eHealth services 12/06/2018

| | Corilus Greenock | Farmed TWIN | iPharma | NextPharm | Offic'nal | Pharmacy | Sabco New/Optimum | Sabco Ultimate |
|---|------------------|-------------|---------|-----------|-----------|----------|-------------------|----------------|
| MyCareNet Assurabilité | V | V | V | V | V | V | V | V |
| DPP - GFD | V | V | V | V | V | V | V | V |
| Schéma de médication Vitalink | V | V | X | X | V | X | X | X |
| Recip-e | V | V | V | V | V | V | V | V |
| MyCareNet Chapitre IV | V | V | V | V | V | V | V | V |
| eHealth Consent | V | V | V | V | V | V | V | V |
| Enregistrement relation thérapeutique * | V | V | X | X | V | X | X | X |
| AssurPharma | V | V | V | V | V | V | V | V |
| Archivage prescriptions électroniques (RAOTD) | V | V | V | V | V | V | V | V |
| Business Continuity Plan Assurabilité | V | V | ? | V | V | V | ? | V |

V: déployé / disponible en production (= utilisable par tous les pharmaciens)
 T: testé en environnement de production (= utilisable par un nombre limité de pharmaciens)
 X: pas encore disponible en production
 (: date prévue (ou numéro de version) de la disponibilité en production
 *: actuellement nécessaire uniquement pour le schéma de médication Vitalink



Si vous ne pouvez consulter l'assurabilité du patient :

Il s'agit d'un patient régulier (passage il y a moins de 30 jours), vous disposez des garanties de paiement au sein de votre soft.

Il s'agit d'un « nouveau » patient : 2 options s'offrent à vous:

- soit vous faites confiance au patient (la plupart des patients étant effectivement en ordre d'assurabilité),
- soit vous lui remettez un formulaire Annexe 30, avec lequel il devra se rendre dans sa mutuelle pour se faire rembourser.

MyCareNet "Chapitre IV"

Seule roue de secours à votre disposition, l'autorisation "papier" ou le contact mutuelle ...

Recip-e

En cas de problème technique, les prescriptions électroniques peuvent être exécutées sur la base de la preuve de prescription électronique "papier". Vous devez alors conserver le document « preuve de prescription ». N'oubliez pas de transmettre cette preuve à votre Office de Tarification.

DPP

S'il n'est pas possible de consulter le Dossier Pharmaceutique Partagé durant les "pannes" d'eHealth. Cependant aucune donnée destinée à alimenter le DPP ne sera perdue, en effet, celles-ci sont "mises en attente" et seront automatiquement chargées dans le système dès que le problème technique sera résolu.

AssurPharma

Votre seul recours est de revenir au bon vieux papier BVAC ...

Un système stable et fiable, SVP!

L'APB a - une nouvelle fois! - interpellé les autorités compétentes, et ce, dès ce matin lors du comité de gestion d'eHealth et avec le soutien des médecins.

L'intensification de la digitalisation du secteur ainsi que la demande de la disparition du « papier » sans mettre à disposition des prestataires des solutions de rechange, pratiques et fiables. A défaut, l'APB s'opposera à toute évolution imposant le digital comme solution exclusive et obligatoire.